

5 PIECES	
Bâtiment B - B206. - RDJ - Haut	
ENTRÉE	5.8 m ²
SÉJOUR/CUISINE	24.6 m ²
CHAMBRE 1	12.3 m ²
CHAMBRE 2	10.0 m ²
CHAMBRE 3	9.6 m ²
CHAMBRE 4	8.9 m ²
DGT	4.7 m ²
DGT	3.8 m ²
SDB	4.5 m ²
SDE/WC	3.4 m ²
WC	2.0 m ²
Surface habitable	89.6 m²
JARDIN	116.5 m ²
TERRASSE	33.7 m ²
Surface annexe	150.2 m²

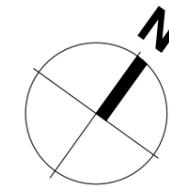


LEGENDE:

Emplacement Bloc Cuisine

LL	LAVE-LINGE		FAUX-PLAFOND, SOFFITE
LV	LAVE-VAISSELLE		ARRET CARRELAGE
C	BLOC CUISSON		SECHE SERVIETTE
R	REFRIGERATEUR		RETOMBEE DE POUTRE
LC	LINEAIRE COMPENENTAIRE	EP	EAU PLUVIALE
ETEL	TABLEAU ELECTRIQUE	TP	TROP-PLEIN
GC	GARDE-CORPS	PF	PORTE FENETRE
PL	PLACARD	F	FENETRE
		VR	VOLET ROULANT

Les surfaces, côtes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Il est admis une tolérance de 5% par rapport à la surface habitable. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.



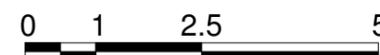
5 PIECES	
Bâtiment B - B206 - RDJ - Haut	
ENTRÉE	5.8 m ²
SÉJOUR/CUISINE	24.6 m ²
CHAMBRE 1	12.3 m ²
CHAMBRE 2	10.0 m ²
CHAMBRE 3	9.6 m ²
CHAMBRE 4	8.9 m ²
DGT	4.7 m ²
DGT	3.8 m ²
SDB	4.5 m ²
SDE/WC	3.4 m ²
WC	2.0 m ²
Surface habitable	89.6 m²
JARDIN	116.5 m ²
TERRASSE	33.7 m ²
Surface annexe	150.2 m²



LEGENDE:

Emplacement Bloc Cuisine

LL	LAVE-LINGE		FAUX-PLAFOND, SOFFITE
LV	LAVE-VAISSELLE		ARRET CARRELAGE
C	BLOC CUISSON		SECHE SERVIETTE
R	REFRIGERATEUR		RETOMBEE DE POUTRE
LC	LINEAIRE COMPENENTAIRE	EP	EAU PLUVIALE
ETEL	TABLEAU ELECTRIQUE	TP	TROP-PLEIN
GC	GARDE-CORPS	PF	PORTE FENETRE
PL	PLACARD	F	FENETRE
		VR	VOLET ROULANT



Les surfaces, côtes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Il est admis une tolérance de 5% par rapport à la surface habitable. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.